

MÉMO GESTION CONSEILLEE

CE MÉMO EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR REPRENDRE DE FAÇON SIMPLE ET TRANSPARENTE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CE CONTRAT.

L'ESSENTIEL

La Gestion Conseillée constitue un service pour les investisseurs recherchant un conseil actif en valeurs mobilières ou sur les supports en unité de compte (SICAV et FCP), tout en gardant la liberté d'accepter ou de refuser chaque proposition.

Un interlocuteur dédié, l'expert Gestion Conseillée, aide le client à mettre en place une stratégie d'investissement et le contacte régulièrement pour le conseiller sur les achats/ventes de titres (SICAV et FCP) ou sur la répartition de ses investissements en unités de compte dans son contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en cohérence avec cette stratégie.

Les engagements du service Gestion Conseillée sont formalisés contractuellement et s'appliquent aux contrats du client mentionnés dans les Conditions Particulières.

CONTRATS ELIGIBLES

- Compte Titres Ordinaire
- Plan d'Epargne en Actions
- Contrats d'assurance vie ou de capitalisation: Floriane, Floriane 2, Floriagri, Floripro, Espace Liberté, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Espace Gestion, Espace Gestion Capitalisation, Predissime 9, Predissime 9 série 2

La Gestion Conseillée est déclinée de manière personnalisée pour chaque contrat éligible. Les stratégies de gestion sont ajustées au profil d'investissement et au contrat.

REMUNERATION

Non garantie, variable selon les titres détenus

PROFILS D'INVESTISSEMENT

Selon les contrats, jusqu'à 4 profils de risque sont proposés :

- Prudent : jusqu'à 30% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans
- Equilibre : jusqu'à 50% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 4 ans
- Croissance : jusqu'à 70% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 6 ans
- Dynamique : jusqu'à 100% de part de risque*. Durée d'investissement recommandée supérieure à 8 ans

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital; leur valeur est sujette à fluctuation dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

ACCES

Par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 03 80 63 57 57

Chaque investisseur dispose d'un expert en Gestion conseillée dédié.

Les appels sont enregistrés afin de sécuriser les opérations et d'assurer la traçabilité des ordres.

* ou d'investissement en supports en unités de compte (contrats d'assurance vie ou de capitalisation)

MONTANT MINIMUM À L'OUVERTURE

50 000 € pour les Comptes Titres Ordinaires et Plan d'Epargne en Actions
80 000 € pour les contrats d'assurance vie

FRAIS

Tarification simple, unique et dégressive : 75 € / trimestre pour le 1^{er} contrat, 45 € / trimestre pour le 2^{ème} contrat et 25 € / trimestre à partir du 3^{ème} contrat.

Droits de garde gratuits sur Comptes Titres Ordinaires et Plan d'Epargne en Actions en Gestion Conseillée.

BON À SAVOIR

SUR QUELLES EXPERTISES SE FONDE LE CONSEIL ?

Un comité d'investissement, dédié à la Gestion Conseillée et composé des spécialistes en valeurs mobilières du groupe Crédit Agricole, analyse les tendances des marchés et définit les meilleures stratégies de gestion pour chaque type de contrat et chaque profil d'investissement.

POINT D'ATTENTION

Votre conseiller habituel reste votre interlocuteur privilégié pour la gestion sur-mesure de votre patrimoine. C'est avec lui que vous définissez votre profil personnel d'investissement selon vos objectifs, la durée de placement souhaitée et le niveau de risque accepté.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières du contrat.

AU CRÉDIT AGRICOLE, VOUS AVEZ LE DROIT DE CHANGER D'AVIS

Délai de rétractation de 14 jours pour la souscription du service : Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de la souscription du service.

Point d'attention lié à l'absence de délai de rétractation pour la passation des ordres : Les marchés financiers fluctuent en permanence, ainsi une fois l'ordre d'achat/vente validé par vous, la transaction est effectuée immédiatement et définitivement sans possibilité de rétractation ultérieure.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX.

Les contrats Floriane, Floriagri, Floripro, Espace Liberté, Espace Liberté 2 sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne présentent pas de garantie en capital. Ces contrats sont assurés par Predica, entreprise régie par le code des assurances

Les contrats Espace Gestion et Espace Gestion Capitalisation sont assurés par Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

Document non contractuel - Informations valables au 26/11/2018 susceptibles d'évolutions.

